

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Installation du nouveau Conseil municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre d'adjoints
- 4) Election des Adjoints

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le samedi vingt-trois mai, à onze heures, le Conseil municipal, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Marvejols, sous la présidence de Monsieur Gilbert GIRMA, doyen de séance.

Date de la convocation : 19 mai 2020

Etaient présents (27) : AMARGER Sophie - BASTIDE Stéphane - BERTUIT Philippe - BONNEFOY Jean-Pierre - BOUGOUMMARA Samia - BOUSQUET Michel - BREMOND Patricia - CASTANIER Daniel - CASTAREDE Corine - CAYZAC Roger - CHAUVEAU Juliette - de LAGRANGE Monique - FAGES Cécile - FELGEIROLLES Aymeric - GALIZI Raphaël - GIRMA Gilbert - HUGONNET Valérie - LLABRES Chantal - MARTO Celestin - PIC Jérémy - QUINTIN Béatrice - RICHIER Jean-Yves - ROBBE Jucsie - SALSON Delphine - SEGURA Matthias - TOSQUELLAS Léa - VIDAL Ghislaine

Secrétaire de séance : BOUGOUMMARA Samia

En ouverture de séance, Monsieur Marcel MERLE, Maire sortant, accueille les nouveaux conseillers municipaux, procède à l'appel des membres du Conseil municipal, les déclare installés dans leurs fonctions et donne la parole au doyen d'âge : Monsieur Gilbert GIRMA.

1) Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il a été proposé de désigner le conseiller Municipal le plus jeune pour assurer ces fonctions à savoir Madame Samia BOUGOUMMARA. Les deux assesseurs désignés pour procéder au contrôle et au dépouillement des votes sont Aymeric FELGEIROLLES pour la liste « Marvejols, bâtissons l'Avenir » et Corine CASTAREDE pour la liste « Marvejols Passionnément ».

Monsieur Gilbert GIRMA, Doyen de séance et président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Deux personnes se portent candidates : Madame Patricia BREMOND et Madame Monique de LAGRANGE.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Madame Patricia BREMOND : 21 voix
- Madame Monique de LAGRANGE : 5 voix

Madame Patricia BREMOND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire.

Madame le Maire exprime toute l'émotion qu'elle ressent suite à son élection. Elle remercie les Marvejolaises et les Marvejolais pour leur confiance. Elle salue le travail effectué par l'équipe sortante et dit s'inscrire dans la continuité.

Elle remercie aussi son équipe et souhaite que l'opposition, qui fait partie maintenant de cette nouvelle équipe, travaille avec la majorité, notamment au sein des commissions. De même, elle sait pouvoir compter sur les compétences du personnel municipal.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Madame le Maire propose de procéder à la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

Madame de LAGRANGE prend la parole pour indiquer que l'ancienne municipalité disposait de 6 postes d'adjoints. Depuis le début de l'ancien mandat, il y a eu beaucoup de transferts de compétences vers la Communauté de Communes du Gévaudan. En conséquence, elle se demande ce que vont faire ces 7 adjoints.

Madame le Maire précise les délégations futures : Finances / Culture-Animation-Patrimoine / Ecole-Jeunesse-Sécurité / Ressources Humaines-Communication / Santé-Lien social / Infrastructures-Travaux-Urbanisme / Sport-Vie associative

Madame de LAGRANGE répond que cela paraît excessif !

Madame le Maire dit que c'est l'avis de Mme de LAGRANGE, pas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

Vote : 22 pour – 5 contre

3) Election des Adjoints

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Patricia BREMOND, élue Maire, à l'élection des adjoints. Une seule liste a été proposée, elle est conduite par Monsieur Gilbert GIRMA.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 14

A obtenu :

- La liste Gilbert GIRMA : 22 voix

La liste de Monsieur Gilbert GIRMA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés Adjoints :

M. Gilbert GIRMA – Mme Delphine SALSON – M. Aymeric FELGEIROLLES – Mme Sophie AMARGER – M. Jérémy PIC – Mme Juliette CHAUVEAU – M. Raphaël GALIZI

4) Lecture de la charte de l'élu local

Comme le prévoit l'article L 1111-1-1 du CGCT, Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local, qui a été distribuée en début de séance à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire demande si un membre du Conseil municipal souhaite prendre la parole et s'exprimer.

Madame de LAGRANGE demande à prendre la parole :

"Je remercie les Marvejolais (aises) qui ont voté pour la liste Marvejols Passionnément avec le regret que ce contexte de la pandémie n'ait pas permis à l'ensemble des électeurs de s'exprimer.

En effet 50,48 % d'électeurs se sont présentés aux urnes, alors que d'habitude nous avons une participation autour de 80% pour des élections municipales.

Bien sûr les élus de la liste Marvejols Passionnément participeront de façon active et dans un esprit constructif à la vie municipale. Je souhaite enfin à ce nouveau conseil et à son nouveau maire un bon mandat."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.



AMARGER Sophie	BASTIDE Stéphane	BERTUIT Philippe	BONNEFOY Jean-Pierre
BOUGOUMMARA Samia	BOUSQUET Michel	CASTANIER Daniel	CASTAREDE Corine
CAYZAC Roger	CHAUVEAU Juliette	de LAGRANGE Monique	FAGES Cécile
FELGEIROLLES Aymeric	GALIZI Raphaël	GIRMA Gilbert	HUGONNET Valérie
LLABRES Chantal	MARTO Celestin	PIC Jérémy	QUENTIN Béatrice
RICHIER Jean-Yves	ROBBE Juscie	SALSON Delphine	SEGURA Matthias
TOSQUELLAS Léa	VIDAL Ghislaine		